

MAIRIE

de



19 Place de l'Eglise

Code Postal 56420

Téléphone : 02 97 42 24 27

Le 28 juin 2023

Le Maire de PLUMELEC

à

A l'attention des parents, des familles.

OBJET : *Année 2023-2024- Informations services-Nouveaux tarifs*

Madame, Monsieur,

Un dossier d'inscription pour l'année 2023-2024 pour les services du restaurant scolaire, du centre de loisirs et de la garderie est à remplir et à transmettre à la maison de l'enfance, si non déjà transmis, **pour le lundi 17 juillet 2023**. Vous pouvez déposer le dossier imprimé et ses pièces jointes en structure ou le transmettre par mail à : contact.maisonenfance@plumelec.fr

Le dossier et les règlements intérieurs de ces services sont disponibles sur le site internet de la commune : www.plumelec.org ou en structure : maison de l'enfance ou mairie. Pensez également à nous transmettre les documents correspondants, en cas de P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé) ou de garde alternée avec jugement du tribunal d'instance.

De nouveaux tarifs sont également applicables et un effectif maximum d'accueil sera mis en place à partir du 1^{er} septembre 2023.

Pour le centre de loisirs (ALSH), le tarif est fixé en fonction de votre quotient familial qu'il vous faudra joindre au dossier à rendre. (A défaut, vous serez facturé au tarif de la tranche la plus haute). Vous devrez, comme pour l'année écoulée, réserver les inscriptions de vos enfants sur le portail : monespacefamille.fr pour les prestations ALSH (mercredis et vacances scolaires), **au plus tard 7 jours avant la date retenue**. Une surfacturation de 5€ sera appliquée en cas de non pré-inscription, via le portail, dans les délais prévus. Aussi, en cas d'absence non justifiée dans les 48h par un document du type certificat médical (ou autre document d'attestation), la journée de réservation sera facturée.

Tarifs ALSH appliqués au 1^{er} septembre 2023 :

	QUOTIENT	TARIF JOURNEE (9h/17h) (hors repas)	TARIF 1/2 JOURNEE (9h/13h30 ou 12h/17h) (hors repas)
Tranche 1	0/750	7,00 €	5,00 €
Tranche 2	751/1100	9,00 €	6,00 €
Tranche 3	1101 et +	10,00 €	7,00 €
SORTIE JOURNEE		+ 6 euros	
SORTIE 1/2 JOURNEE		+ 3 euros	
Rappel tarif garderie (7h/9h ou 17h/19h) : 0.50 € par ¼ heure (tout ¼ heure commencé est du)			
Tarif repas : 3.80 € + surfacturation de 2 € du repas en cas de non réservation.			

Pour les garderies périscolaire et extrascolaire, le tarif est de 0.50€ par quart d'heure. Les services de garderie ouvrent à 7h. Pour la garderie du soir, un goûter sera distribué à chaque enfant, à 16h50. Une surfacturation de 5€ sera appliquée par tranche de 10 minutes de retard après l'horaire normal de fermeture qui est fixé à 19h. Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants via le portail pour les garderies.

Pour le restaurant scolaire, le tarif, à la rentrée 2023, sera de **3.80€** par repas, une surfacturation de 2€ par repas non réservé sur le portail famille sera appliquée. Pensez à réserver vos repas au moins 7 jours à l'avance. Les absences, non justifiées dans les 48h, seront également facturées. En cas d'absence, merci d'envoyer les justificatifs par mail à : nd.mairie@plumelec.fr

Je vous souhaite une bonne rentrée et je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint,
Gilles LAMARRE

